

Cette recommandation concerne uniquement les chariots gerbeurs à conducteur accompagnant à mat fixe muni d'un bras de fourche, dont les mécanisme de translation et de levage sont motorisés
(cf : normes EN ISO 3691-1 :2015 + EN 16307-1+A1 : 2015)

Catégorie 1 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (1,20 m < hauteur de levée ≤ 2,50 m)

Catégorie 2 : Gerbeurs automoteurs à conducteur accompagnant (hauteur de levée > 2,50 m)



OBJECTIFS :

Pour le chariot de manutention gerbeur à conducteur accompagnant de catégorie concernée :

- Acquérir les compétences nécessaires à la conduite en situation de travail,
- Assimiler les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité,
- Être informé des risques liés à son utilisation,
- Maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques,

En vue d'obtenir les **CACES® des catégories 1, ou 2** ; conformément à la recommandation **R485** de l'Assurance Maladie Risques Professionnels, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020.

Permettre aux chefs d'entreprise de satisfaire aux dispositions réglementaires des articles R4323-55, R4323-56 du Code du travail selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998.

La détention du CACES® R.485 de catégorie 2 permet d'autoriser la conduite des gerbeurs à conducteur accompagnant de catégorie 1.



Conduite en Sécurité des Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

Recommandation R485 CACES® - Cat. 1 et/ou 2

PUBLIC :

Ce module s'adresse aux personnes débutantes ou expérimentées, dont l'objectif est de conduire les chariots gerbeurs à conducteur accompagnant correspondant à la recommandation R485 en respectant les règles de sécurité applicables.

PRE-REQUIS :

Être âgé d'au moins 18 ans* - Être apte médicalement**

*La conduite de certains équipements de travail par des jeunes âgés de moins de 18 ans fait l'objet de dispositions réglementaires spécifiques. Lorsque ces obligations sont respectées, rien ne s'oppose à ce qu'un conducteur mineur passe le CACES®.

** Il est recommandé que l'employeur s'assure de l'aptitude médicale du salarié à conduire les chariots gerbeurs avant de s'engager dans un processus de formation et de test CACES®, puisque cette aptitude est nécessaire à la délivrance de l'autorisation de conduite.

CONTENU :

Tout conducteur de gerbeurs à conducteur accompagnant, à l'issue de la formation dispose des connaissances théoriques et des savoir-faire pratiques suivants.

Connaissances théoriques :

- Connaissances générales
- Technologie des chariots automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant
- Les principaux types de gerbeurs à conducteur accompagnant – Les catégories de CACES®
- Notions élémentaires de physique
- Stabilité des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Risques liés à l'utilisation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Exploitation des gerbeurs à conducteur accompagnant
- Vérifications d'usage des gerbeurs à conducteur accompagnant

Savoir-faire pratiques :

- Prise de poste et vérification
- Conduite et manœuvres
- Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

Pour chacun des thèmes, une évaluation des acquis est effectuée lors des tests CACES®

PROFIL DES INTERVENANTS :

Formateurs professionnels d'adultes issus du secteur de la logistique.

NOM DU RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Eric CLOUET / Gil GUERMEUR (Responsable technique CACES®)

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

Salle de cours équipée de supports vidéo.

Utilisation de manuels de formation et de documentations complémentaires.

Animation de formation participative s'appuyant sur les expériences des candidats.

Mise à disposition et formation à la conduite sur des chariots correspondant à la catégorie concernée.

Plateforme de formation avec quai de chargement dédiée exclusivement à la conduite des chariots gerbeurs.



Conduite en Sécurité des Chariots de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant

Recommandation R485 CACES® - Cat. 1 et/ou 2

DATES DE FORMATION :

Contactez le centre de formation AFA.

DUREE :

Au minimum 2 jours, en fonction de l'expérience du candidat.

LIEU DE FORMATION :

Centre AFA - le Gravier, 49000 ECOUFLANT
Centre AFA - 108, rue de la Rompure, St Lambert des Levées, 49400 SAUMUR
Au sein de votre entreprise (en intra)

MODALITES DE SUIVI DU STAGIAIRE ET D'EVALUATION DES ACQUIS :

Feuille d'émargements à la demi-journée signée par le stagiaire et le formateur.

Tests théorique (QCM) et pratique de mise en situation réalisés par un testeur CACES® certifié SGS (Organisme accrédité).

La réussite aux épreuves des CACES®R485 nécessite l'obtention

Pour la théorie :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués.

Pour la pratique :

- d'une note moyenne minimale de 70/100 à l'ensemble du test,
- **et** d'une note supérieure ou égale à la moyenne pour chacun des thèmes évalués,
- **et** d'une note supérieure à zéro* pour chacun des points d'évaluation du barème.

*La note éliminatoire de 0 est attribuée lorsque la durée réelle de réalisations des épreuves pratiques dépasse 130% du temps de référence.

SANCTION VISEE :

L'attestation de formation/Evaluation

Le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité : **CACES® R485m de chariot de manutention automoteurs gerbeurs à conducteur accompagnant** de la catégorie concernée.

Tout conducteur de gerbeur à conducteur accompagnant doit, au moins tous les 5 ans, réactualiser ses connaissances et savoir-faire et repasser les épreuves d'évaluation pour obtenir un nouveau CACES® de la catégorie de chariots qu'il utilise.

Pour toute information plus précise sur la recommandation R485
https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/405073/document/r.485_bd_1.pdf